**La démocratie comme forme politique**

Lorsqu’elle est appréhendée comme forme politique, la démocratie est alors clairement assimilée au gouvernement représentatif. Cette assimilation ne s’est pas opérée d’un coup et, à bien des égards, les libéraux ont accompli le même parcours que **Sieyès** durant la Révolution. C’est ainsi que **Benjamin Constant** marchait encore sur les traces du premier **Sieyès** lorsqu’il réitérait l’opposition entre démocratie et gouvernement représentatif écrivant que « *chez les nations [anciennes], le pouvoir législatif était exercé par le peuple entier (…). Mais qui ne sent que cette institution appartient à la démocratie pure ou le nombre des citoyens empêche de discuter ? La démocratie est bien différente du gouvernement représentatif ; dans ce dernier, quel que soit le nombre des représentants de la nation, il ne se rapprochera jamais de celui des citoyens*» (**Benjamin Constant**, *Cours de politique constitutionnelle*, Bruxelles, 1837, 3ème ed., chapitre IV - “Du gouvernement représentatif”, p 26. Ironie de l’histoire : **Constant** qui passe pour le père fondateur de l’idée de démocratie représentative n’emploie jamais le terme en ce sens. Le mot est d’ailleurs est très rare sous sa plume et renvoie toujours à l’antiquité. Pour lui, l’idéal du gouvernement représentatif qui est le seul grand acquis de la Révolution à préserver, n’a pas besoin du vocable de démocratie pour être exprimé et accepté). Quelques années plus tard, les libéraux se rangèrent derrière le second **Sieyès** tout en congédiant le spectre du suffrage universel. C’est ainsi qu’en 1837 dans *De la démocratie nouvelle*, **Edouard Alletz** oppose « *la vieille démocratie*» considérée comme « *gouvernement des masses*» ou « *puissance du nombre*» à « *la démocratie nouvelle*» s’incarnant dans le système représentatif. La même année, **Guizot** soutient la même distinction en appréhendant la démocratie nouvelle comme « *la limitation de tous les pouvoirs par le régime représentatif, l’égalité civile… et l’extension des libertés individuelles*» [**Rosanvallon**, 1993, 25]. Cette assimilation se trouve, par ailleurs, vraisemblablement renforcée par le processus d’apprentissage de la démocratie électorale qui s’opère simultanément. Les recherches socio-historiques récentes ont, en effet, montré comment cet apprentissage provoqua un bouleversement des représentations en reconfigurant les conflits politiques au village, en opposant une légitimité élective à la légitimité traditionnelle et charismatique des notables, en remettant en cause les identités communautaires constituées. Cependant un tel « *apprentissage de la vie politique démocratique libérale, consistant en la familiarisation avec des pratiques électorales devenant plus routinières, et en l’intégration d’un certain nombre de repères mentaux relatifs à cette nouvelle vie politique (…) ne coïncide pas avec un apprentissage des conceptions modernes de la politique*» [**Guionnet**, 1996, 576].